

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Pays : Côte d'Ivoire

TITRE DU PROJET :

PBF/CIV/H-2: Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix

NUMERO Projet / MPTF Gateway: 00095624

Modalité de financement PBF :

- IRF
 PRF

Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :

- Fonds fiduciaire pays
 Fonds fiduciaire régional

Nom du fonds fiduciaire :

Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) :
PNUD (à travers le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies)

Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :
Ministère du Plan et du Développement

Date estimative de début du projet¹: 15 juin 2015

Durée du projet en mois :² 66 mois (à partir de la date de financement)

Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Abidjan, Côte d'Ivoire

Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion du genre
 Initiative de promotion de la jeunesse
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :

PNUD :

Budget initial: 1 150 000 \$US
Budget additionnel 1 (2017): 500 000 \$US
Budget additionnel 2 (2018): 600 036,38 \$US
Budget additionnel 3 (2019): 530 379,38 \$US

Total : 2 780 415,75 \$US

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :
Gouvernement 148 641,83 \$US (contribution directe)

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects - 36 months.

Budget total du projet : 2 929 057,58 \$US

PBF 1ère tranche :	PBF 2ème tranche:	PBF 3ème tranche:	PBF 4ème tranche:	PBF 5ème tranche:
PNUD: 1 150 000 \$ US	PNUD: 500 000\$ US	PNUD : 600 034,36 \$ US	PNUD : 371 265,56 US	PNUD : 159 113,81 \$ US

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le projet initial est une initiative du Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et du Ministère du Plan visant à renforcer la planification, la coordination et le suivi-évaluation du Plan Prioritaire 2 et du PACOP. A la suite de la révision approuvée en 2018 qui a visé l'informatisation du dispositif de programmation et suivi-évaluation et la mise en route d'un système de suivi basé sur les communautés bénéficiaires des interventions d PACoP, la présente révision, initiée par les mêmes entités, tout en s'appuyant sur les leçons apprises des phases précédentes, propose de mettre un accent particulier sur (i) le renforcement de la communication basée sur les résultats et l'informatisation du dispositif de programmation et suivi-évaluation, (ii) l'opérationnalisation d'un système de suivi basé sur les communautés bénéficiaires des interventions PACoP et (iii) la documentation et l'analyse des leçons apprises sur la transition, en lien avec le renouvellement éventuel de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au PBF à l'horizon 2020/2021.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endorsement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Le processus de consultation s'est articulé autour d'échanges avec le Ministère du Plan afin d'apprécier les défis existants en matière de dispositif de planification et de suivi-évaluation du PACoP (amélioration des outils de programmation intégrée, qualité des données, implication accrue de la partie nationale dans le suivi-évaluation, dispositif de collecte routinière des données sur l'impact des projets financés).

Marqueur genre du projet³ : 1

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 15%

Marqueur risque du projet⁴ : 2

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : 4-3

Type de soumission :

Nouveau projet

Révision de projet

S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 12 mois (jusqu'au 31 décembre 2020)

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF additionnel : Budget additionnel par agence récipiendaire :

USD 530 379,38 \$US

Brève justification pour la révision :

Il s'agit de la révision du projet standard de Secrétariat PBF, logé au sein du Coordonnateur Résident) pour permettre au Secrétariat de continuer ses services au Coordonnateur Résident, au Gouvernement et au PBSO durant une année additionnelle (2020) pendant la durée des projets PBF.

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

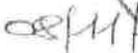
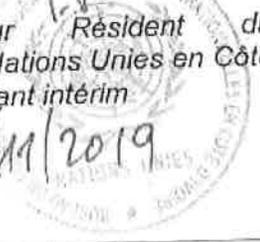
⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET

<p>AGENCE RÉCIPiendaIRE</p> <p>Monsieur Jonas MFOUATIE</p> <p>Signature </p> <p>Représentant Résident PNUD Côte d'Ivoire / Assurant Intérim</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Excellence Madame Kaba Nialé</p> <p>Signature </p> <p>Ministre du Plan et du Développement</p> <p>Date </p> 
<p>Coordinateur Résident</p> <p>Jean-Marie Vianny Yameogo</p> <p>Signature </p> <p>Coordonnateur Résident du Système de Nations Unies en Côte d'Ivoire assurant intérim</p> <p>Date 05/11/2019</p> 	<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p>Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature </p> <p>Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p>Date</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification et impact de la révision de ce projet

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget révisé
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires et des d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

COMPOSANTES DU PROJET :

- I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du PBF
 - a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix

Le présent amendement constitue la troisième extension avec coût apportée au projet d'Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix (2015-2017). Le projet initial, approuvé en 2015, visait un renforcement des capacités du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) en Côte d'Ivoire pour accompagner la mise en œuvre du Plan Prioritaire 2 pour une durée de deux ans (2015-2017). En 2017, en anticipation de la clôture du Plan Prioritaire 2, ce projet a été amendé à travers une extension avec coût pour permettre la conversion du Secrétariat PBF en Secrétariat du Comité de Pilotage dans le cadre du Programme d'appui à la consolidation de paix (PACoP), un nouveau programme destiné à accompagner le pays dans le processus de transition suite au départ de l'ONUCI. De manière globale, le PACoP, formulé en concertation avec le Gouvernement et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), prend en compte les défis résiduels en matière de la consolidation de la paix, dans la perspective de consolider et de pérenniser les acquis. Conçu pour une durée de trois ans, le PACoP couvre formellement la période janvier 2017 – décembre 2019, à savoir la période de transition qui commence avec la clôture de l'ONUCI et prendra fin en décembre 2019, date qui coïncide également avec la fin de l'éligibilité actuelle de la Côte d'Ivoire au fonds PBF. Cependant, pour apporter une réponse coordonnée aux enjeux liés à la compétition électorale et aux défis de cohésion sociale à l'horizon des élections présidentielles d'octobre 2020 ainsi qu'à une demande éventuelle de renouvellement d'éligibilité qui s'appuie sur les acquis du PACoP à ce jour, une nouvelle extension du projet avec coût est envisagée jusqu'en décembre 2020.

Au vu du rôle d'appui inchangé rempli par le Secrétariat à travers ces différents changements de contexte politique et institutionnel, il a été décidé de commun accord avec PBSO de procéder à un amendement du projet initial qui correspond aux étapes successives plutôt qu'à la rédaction chaque fois d'un nouveau projet. Ainsi, le premier amendement en 2017 a permis des changements de deux ordres : une extension de durée de douze mois (2018) et une augmentation du budget qui a rendu possible, entre autres, le recrutement d'un Conseiller en Transition et Consolidation de la Paix (PS) et par conséquent un renforcement important des capacités disponibles au niveau de la Côte d'Ivoire. Ce renforcement correspond à l'importance que le SNU accorde au pays comme un exemple de transition réussie et un pays pilote pour les transformations envisagées par le Secrétaire Général dans le cadre de la nouvelle Architecture pour la Paix. En 2018, l'amendement s'est inscrit dans la même dynamique en répondant de manière spécifique au besoin d'assurer le fonctionnement du Secrétariat jusqu'à la fin 2019 et d'entamer le processus de documentation des leçons apprises dans le cadre de la transition. Ainsi, il prévoyait (1) une extension de douze mois supplémentaires (janvier – décembre 2019) avec le budget y afférent, et (2) l'érection au sein du Secrétariat d'une cellule S&E dédié à assurer un suivi et une analyse de la transition avec un regard particulier sur l'impact des interventions sur les communautés bénéficiaires, y compris à travers de sondages de perception trimestriels réalisés en partenariat avec l'Ecole National de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA) et le Harvard Humanitarian Institute (USA).

Le présent amendement vise à renforcer la stratégie innovante mise en place par le Secrétariat dans le cadre du PACoP qui met un accent particulier sur (i) le renforcement de la communication basée sur les résultats et l'informatisation du dispositif de programmation et suivi-évaluation, (ii) l'opérationnalisation d'un système de suivi basé sur les communautés bénéficiaires des interventions PACoP et (iii) la documentation et l'analyse des leçons apprises sur la transition, en lien avec le renouvellement éventuel de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au PBF à l'horizon 2020/2021. La révision étend la durée du projet pour une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2020).

Dans la dynamique entamée depuis 2018, le renforcement du système de collecte et d'analyse des données sur l'impact des projets s'avère d'autant plus critique en vue d'un investissement global PBF en Côte d'Ivoire de plus de USD 52 million depuis 2011, dont une nouvelle allocation de USD 9.3 millions en 2018 et plusieurs nouveaux projets en cours de préparation en 2019. Ceci fait du PBF le bailleur le plus important dans le cadre du PACoP et souligne l'importance que le SNU accorde à la Côte d'Ivoire comme un exemple de transition réussie.

Le portefeuille PBF/PACoP à ce jour est constitué de 09 projets, dont 07 mis en œuvre par les Agences du SNU et 2 par des ONGs. Deux nouveaux projets, dont un nouveau projet transfrontalier, sont en cours d'élaboration; deux projets seront amendés pour leur permettre d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de renforcement de la cohésion sociale, du dialogue civilo-militaire et de prévention des conflits électoraux; et deux notes conceptuelles ont passé au premier tour du processus GYPI et sont à l'étape de développement de projet:

Tableau de portefeuille PBF 2019

Projet	Nouveau	Réaménagement	Axe PACoP	Durée	Nouvelle allocation 2019	Montant total
Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire		x	Axe 4 : Sécurité communautaire	38 mois	400 000	2 650 000
Renforcement de la participation des jeunes, des femmes et des communautés à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire		x	Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	36 mois		3 750 000
Appui au processus démocratique et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire	x		Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	18 mois		1 200 000
Promouvoir l'Etat de droit et les droits humains pour consolider la paix en Côte d'Ivoire	x		Axe 2 : Etat de droit, justice transitionnelle, droit de l'homme Axe 3 : Lutte contre les violences basées sur le genre y inclus les violences sexuelles	24 mois		2 600 000
Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion	x		Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	18 mois		1 500 000

sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire						
Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix (2015-2017)		x	NA	12 mois	503 629,38	2 687 799,76
Rôle des jeunes dans la prévention de la violence et le discours de l'haine, y compris dans un contexte électoral	x		Axe1 : Cohésion sociale et réconciliation nationale	18 mois	2 000 000	2 000 000
Engagement transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour renforcer la cohésion sociale et la sécurité des frontières			Axe 4 : Sécurité communautaire	18 mois	1 500 000	1 500 000
Total					4 403 629,38	17 887 799,76

Comme détaillé dans les demandes d'extension précédentes, la coordination globale et stratégique des projets dans le cadre du PACoP relève des mécanismes de pilotage et de suivi mis en place dans le cadre des Plans Prioritaires de consolidation de la paix 1 et 2, notamment en 2011 et 2014, qui ont été adaptés pour refléter le nouveau contexte. Ainsi, la composition des instances du Plan Prioritaire 2 (Comité de Pilotage, comité technique conjoint des experts, Secrétariat technique) a été revue et son rôle élargi pour le suivi des nouveaux projets. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, et le Coordonnateur Résident du SNU (à la place du DSRSG, suite à la clôture de l'ONUCI). Le Secrétariat Technique est assuré conjointement par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) et le Cabinet du Ministre du Plan et du Développement (MEMPD).

Le budget additionnel de USD 530 379,38 (qui porte le nouveau budget total PBF du projet Secrétariat à 2 753 666,75USD) permettra d'assurer entre autres la coordination, la planification stratégique, la prise en charge du personnel et les coûts de fonctionnement.

b) Justification et impact de la révision de ce projet

Cette demande d'extension du projet avec coût se justifie par la nécessité d'assurer la continuité des fonctions exercées par le Secrétariat technique du Comité de Pilotage conjoint dans le cadre du PACoP et de permettre une analyse plus approfondie des leçons apprises sur la transition dans son ensemble. A travers cet appui, la

coordination globale du PACoP, son orientation stratégique ainsi que la mise en œuvre des projets seront mieux assurées. Le budget supplémentaire sera exécuté en lien avec les ressources S&E disponibles au niveau des projets individuels qui ont été mise en place afin de faciliter un suivi intégré sous la supervision du Secrétariat.

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement

L'extension du projet ne change pas sa théorie du changement, ni le résultat principal.

Théorie du changement (prodoc 2014) :

Si, avec l'appui du Secrétariat Technique, le Comité de Pilotage et le Comité Technique Conjoint tiennent régulièrement leurs rencontres, statuent et approuvent les documents techniques et si les différentes missions de terrain ont lieu, que les recommandations qui en découlent sont mises en œuvre, ALORS la Coordination, le Suivi-Evaluation et la Communication sur les objectifs et les résultats du [Plan Prioritaire] PACoP seront assurés de manière efficace pour une consolidation de la paix réussie en Côte d'Ivoire.

Si les capacités de coordination, de communication et de suivi et évaluation du Secrétariat Technique sont renforcés, alors le Comité de Pilotage Conjoint sera fonctionnel et ainsi le suivi de la mise en œuvre du [Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix] PACoP ainsi que la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans les documents de stratégies nationales seront assurés et les résultats atteints.

Résultats et principales activités (prodoc 2014)

La mise en œuvre du projet permettra d'atteindre, in fine, le résultat suivant : La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, ainsi que la communication sur les résultats sont assurés de façon efficace.

Pour ce faire, les activités du projet se focaliseront sur des deux (02) produits ci-après mentionnés :

- (i) Le Secrétariat Technique est opérationnel et appui efficacement le Comité de Pilotage et le Comité technique conjoint d'experts dans leur rôle de coordination et de suivi global de l'exécution du [Plan Prioritaire] PACoP, des programmes et projets en prenant compte la dimension genre ;
- (ii) Le Comité de pilotage joue son rôle d'orientation stratégique et de suivi-évaluation du [Plan Prioritaire] PACoP et la communication sur les résultats des programmes et projets sont assurés de manière efficace.

Produit 1 : La planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le Comité de Pilotage conjoint. Il s'agira pour le Secrétariat technique d'appuyer le Comité de pilotage à renforcer ses capacités de coordination, afin qu'il dispose des qualités nécessaires à sa fonction : représentativité, espace de dialogue, d'échanges et de prise de décisions, définition des orientations stratégiques. Il s'agira également d'assister le Comité de pilotage et le Comité technique conjoint d'experts notamment dans l'organisation des réunions, le partage des documents de travail, l'analyse et la validation des documents de programmes, des plans de travail annuels (PTA), la soumission des projets, le suivi des décisions prises par le Comité de Pilotage conjoint.

Les activités prévues pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Assurer les frais de fonctionnement du Secrétariat Technique,
- Assurer la préparation et l'organisation régulière des réunions du Comité de Pilotage Conjoint et du Comité technique conjoint d'experts ;
- Appuyer techniquement la formulation et la sélection des propositions de programmes et projets ;
- Apporter un appui technique aux agences des Nations Unies récipiendaires des fonds PBF et garantir l'assurance qualité pour l'élaboration de documents et rapports périodiques de projet ;

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage Conjoint et du Comité technique conjoint d'experts ;
- Faciliter la coordination des partenaires et des agences d'exécutions des programmes et projets PBF ;
- Renforcer la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans les documents de priorités nationales et du Système des Nations Unies (SNU) à travers la Coordination du Secrétariat technique du Comité de Pilotage conjoint et l'appui-conseil au SNU et au gouvernement en matière de consolidation de la paix ;

Produit 2 : Le Comité de Pilotage joue son rôle d'orientation stratégique et de suivi évaluation du [Plan Prioritaire] PACoP et la communication sur les résultats du [Plan Prioritaire] PACoP, des programmes et projets sont assurés de manière efficace. Il s'agira pour le Secrétariat technique d'accompagner le Comité de Pilotage, agissant comme l'organe supérieur de suivi qui s'assure du bien-fondé, de la pertinence et de la bonne progression des objectifs des programmes et projets du [Plan prioritaire] PACoP, dans la conduite des études de base pour la maîtrise de la situation de référence, des enquêtes de perception pour l'appréciation des résultats du [Plan Prioritaire] PACoP, la réalisation des missions de suivi, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication sur les résultats du PBF.

Les activités de ce résultat sont les suivantes :

- Renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes en suivi-évaluation axé sur les résultats et, si nécessaire, apporter un appui technique (S&E) ponctuel aux équipes de gestion des projets PBF ;
- Réaliser des études de base (de référence) pour la maîtrise de la situation de référence de projets ;
- Réaliser des études de suivi pour l'appréciation de l'évolution des indicateurs ;
- Organiser des réunions de suivi de la mise en œuvre des différents programmes ;
- Organiser des missions de terrains de suivi des progrès des interventions du [Plan Prioritaire] PACoP ;
- Mettre en place une base de données et une cartographie des interventions des programmes/projets du Plan Prioritaire et du PACOP ;
- Organiser les revues annuelles du [Plan Prioritaire] PACoP ;
- Elaborer un Plan de suivi-évaluation intégré des programmes et projets sur la base du « Performance Management Plan de PBSO » ;
- Assurer le suivi de l'atteinte des résultats du [Plan Prioritaire] PACoP et une bonne communication sur l'état d'avancement des projets, y compris l'alerte précoce au Comité de Pilotage, au Coordinateur Résident SNU et au PBSO sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre la mise en œuvre du [Plan Prioritaire] PACoP ;
- Appuyer la préparation et assurer un contrôle de qualité des rapports périodiques à envoyer à PBSO et à MPTFO dans les délais ;
- Préparer le rapport annuel du Comité de Pilotage sur les progrès et résultats du [Plan Prioritaire] PACoP et soumettre ledit rapport à PBSO dans les délais ;
- Organiser les évaluations à mi-parcours et finales externes et archiver les documents systématiquement pour améliorer leur accessibilité immédiate ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication des réalisations du PBF pour une meilleure visibilité des résultats des programmes et projets et la mobilisation des fonds catalytiques ;
- Mettre à jour de l'analyse de l'évolution de la transition et de la consolidation de la paix en 2020 pour permettre à PBF d'apprécier la poursuite ou de l'arrêt des financements.

b) Budget révisé:

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

Résultats / Activités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Résultat : La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, et la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace.							
<i>Produit 1: La Planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le Comité de Pilotage conjoint</i>							
Appuyer le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité technique d'Experts	40 000	40 000	40 000	80 000	50 000,00	20 000	270 000
Appuyer la planification stratégique et la coordination des priorités de consolidation de la paix (rémunération SPA /coordonnateur STPBF et ateliers de planification)	135 661,00	135661	135661	302 221	305 000,00	293 000,00	1 307 200
Renforcer les capacités techniques du ST (Assurer la rémunération du personnel d'appui)	44 400	44 400	44 400		47 612,66	47 612,66	228 420
Sous total produit 1	220 061	220 061	220 061	382 221	402 613	360 613	1 805 620
<i>Produit 2: Le suivi-évaluation et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire sont assurés de manière efficace</i>							
Assurer le Suivi-évaluation du Plan Prioritaire y compris les programmes et projets du PACoP (spécialiste M&E)	57 600,00	57 600,00	57 600,00	60 069,00	60 069,00	60 069,00	353 007,00
Réaliser les études de base et finale	33 350	33 350	33 350		50 000,00	50 000	240 050,00
Réaliser l'évaluation du Plan Prioritaire	0	0	0				0,0
Organiser les ateliers de suivi et évaluation (y compris élaboration des outils de suivi)	20 000	15 000	15 000	10 000,00	6 950,00	5 000	71 950
Elaborer la cartographie des projets/programmes du PP/base de données de suivi du Programme		18 500	11 518	0			30 018
Organiser des revues périodiques du Programme	15 000	15 000	15 000			5 000	50 000
Réaliser des missions de terrain/ missions de formation	12000	13 500	13 500	10000	6 900,00	10 000	65 900
Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication	16500	20 000	16 500	5 000,00	4 250,00	5 000	67 250
Elaborer un document sur le bilan de la transition					30 000,00		30 000
Sous total produit 2	154 450,00	172 950,00	162 468,00	85 069,00	158 169,00	135 069,00	868 175,00
Total	374 511,00	393 011,00	382 529,00	467 290,00	560 781,66	495 681,66	2 673 804,30

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	1 487 864,66	392 681,66	1 880 546,32
2. Fournitures, produits de base, matériels	72 284,00	10 000,00	82 284,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	10 283,00	0	10 283,00
4. Services contractuels	254 750,00	55 000,00	309 750,00
5. Frais de déplacement	152 529,00	10 000,00	162 529,00
6. Transferts et subventions aux homologues	- 0	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	125 128,00	28 000,00	153 128,00
Sous-total	2 102 838,66	495 681,66	2 598 520,32
8. Coûts indirects*	147 198,72	34 697,72	181 895,43
TOTAL	2 250 037,38	530 379,38	2 780 415,75

c) Capacité des nouvelles RUNOs et des nouveaux partenaires d'exécution :

Dans le cadre cette demande d'extension avec coût, de nouvelles RUNOs et/ou partenaires d'exécution ne sont proposés pour le projet. Le PNUD reste l'agence récipiendaire pour la mise en œuvre de ce projet. Si des futures extensions sont envisagées à l'avenir, l'opportunité de choisir une autre agence récipiendaire devrait être analysée suite au processus de «delinking» du BCR.

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

La responsabilité de coordination, de gestion et suivi-évaluation du présent projet, qui est une initiative conjointe du Gouvernement et du Système des Nations Unies, incombera principalement au Coordonnateur Résident du SNU en Côte d'Ivoire. Il pourrait confier la délégation de la supervision globale au Peace Building and Transition Advisor basée au Bureau du Coordonnateur Résident. Le ST sera logé au niveau du BCR en Côte d'Ivoire avec également une ligne de rapportage envers PBSO.

Le Secrétariat Technique en assurera le suivi et la mise en œuvre du Projet, à travers une gestion quotidienne des activités, notamment la mobilisation des Agences Récipiendaires aux fins de la mise en œuvre efficace des projets financés du PACoP, conformément au cadre de gestion et de suivi des projets.

La nouvelle composition du ST envisagée lors de l'amendement de 2017 n'a pas pu se matérialiser que d'une manière limitée à cause d'une mobilisation seulement partielle des ressources attendues: le Peace Building and Transition Advisor (P5), et le Chargé de Suivi & Evaluation (SB4) sont effectivement en place, et un VNU national vient d'être recruté pour 3 mois pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de Communication ; tandis que le Reporting & Resource Mobilization Officer (P3); le Chargé de Programme (NOC) et le Chargé de Communication (NOB) restent encore à recruter. L'Associé au Programme (SB3) et 1 Chauffeur (SB1) ont été reconduits depuis le projet initial.



Les postes du Peace Building and Transition Advisor, du Chargé de Suivi & Evaluation, d'Associé au Programme et du Chauffeur seront couverts par le financement additionnel du PBF en 2020. Les autres positions seront supportées par d'autres donateurs dans la mesure où des ressources seront disponibles : Une demande dans ce sens sera soumise pour un 'fully-funded' VNU à la France.

La gestion opérationnelle du projet sera assurée par le PNUD conformément à la modalité 'Direct Implementation' (DIM), ainsi que sous la supervision opérationnelle et technique des activités sur la base du plan de travail du Secrétariat Technique.

b) Gestion des risques :

Tableau 3 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Le retard dans la nomination d'un nouveau Coordinateur Résident impacte le fonctionnement du Comité de pilotage	Haute	Faible	Renforcer le CR ai pour éviter un gap de leadership
Report de la décision du Gouvernement concernant le renouvellement de l'éligibilité	Haute	Moyenne	Bonne préparation du dossier technique, y compris à travers une évaluation du portefeuille
Conflits et compétition entre agences du SNU pour la mise en œuvre d'initiatives du PACOP	Haute	Faible	Concertation entre PBSO et le SNU et Coordinateur résident (CR) pour prise de décision
Conflits au sein du Gouvernement pour la direction nationale de volets du PACOP	Faible	Faible	Concertation entre Coordinateur Résident et Ministère d'État pour prise de décision
La formulation de projets conjoints retarde la mise en œuvre du PACOP	Faible	Faible	Limiter le nombre d'agences/sections pour chaque composante à trois /formuler un programme et éviter les petits projets
Le manque de financement additionnel pour mettre en œuvre le PACoP	Faible	Moyenne	Mettre l'accent sur les zones et les domaines prioritaires

c) Suivi et évaluation :

Le Secrétariat technique est au service du Comité de pilotage conjoint pour l'aider à remplir sa fonction de coordination stratégique et de suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire et du PACoP. Ainsi le Secrétariat Technique a la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation au niveau des résultats du PACoP tandis que la fonction de suivi-évaluation des résultats des projets est assurée par les agences récipiendaires des fonds. Toutefois le Secrétariat technique assurera la coordination du processus de suivi-évaluation à tous les niveaux.

La mise en place en 2019 qui est actuellement dans la phase pilote d'un système informatisé de suivi évaluation intégrant une base de données des projets permettra une planification et un suivi intégré des projets en rapport avec les programmes stratégiques (Plan Prioritaire, PACoP).



La conduite de l'étude de base et de perception 2019 offre une opportunité pour :

- développer un mécanisme de consultation communautaire participatif qui permettra la consultation régulière des communautés dans des zones d'intervention prioritaires ;
- fournir des données communautaires (perspective de la population) en continu sur les progrès et l'impact des différents projets mis en œuvre avec le support du PBF dans le cadre de l'appui au PACoP ;
- intégrer les données existantes (observatoires, enquêtes statistiques, données de projet) avec les données communautaires afin de dresser un bilan consolidé et intégré sur la situation de la paix dans les zones d'interventions ;
- organiser la diffusion de ce bilan sur une base régulière afin de créer une opportunité pour l'adaptation en temps presque réel la mise en œuvre des projets en cours et informer le développement des futurs projets futurs.
- servir de système d'excellence pour la collecte rapide et flexible de données appropriées pour l'ensemble des projets d'appui à la consolidation de la paix.

Le Secrétariat Technique organisera différentes évaluations du PACoP et du plan prioritaire. Une évaluation finale indépendante est en cours et permettra des ajustements supplémentaires et complémentaires en 2020.

Au niveau du suivi-évaluation, le secrétariat conduira un ou deux sondages de perception concernant le PACoP en général et les projets pris individuellement dans un environnement post électoral. Ces sondages seront basés sur un dispositif de suivi communautaire. Ce système de suivi communautaire sera établi après la production du rapport d'analyse de l'enquête de perception de 2019 (en finalisation). Le Secrétariat poursuivra en outre, l'opérationnalisation du système informatisé de suivi-évaluation qui permettra de renforcer la coordination, le système d'alerte, le système de collecte et de stockage de données et le rapportage.

Afin de s'assurer régulièrement de la cohérence et de l'alignement des programmes et projets au Plan prioritaire et du PACoP, toutes les agences récipiendaires des fonds présenteront tous les six mois un rapport d'avancement des projets au Comité de pilotage avant de soumettre lesdits rapports à MPTFO et à PBSO. Des missions régulières de terrain seront aussi organisées (par trimestre, et par semestre) pour le suivi, la supervision des interventions et une évaluation physique des résultats.

Avec l'appui du Secrétariat technique, le Comité de pilotage produira un rapport chaque année sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan prioritaire et du PACoP.

d) Dispositions administratives (langage normalisé) : (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁷ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans au plus tard le 15 novembre;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin du projet. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

[Signature]

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

	<p>Produit 1. La Planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le comité de pilotage conjoint.</p>	<p>Indicateur de résultat 3 Qualité des rapports périodique du Comité Conjoint de Pilotage Niveau de référence : Rapport jugé <u>acceptable</u> par l'équipe d'examen du PBSO (avec faiblesse au niveau de l'approche basée sur les résultats de consolidation de la paix et non-respect du nombre de pages) Cible : Rapport jugé <u>bon</u> par l'équipe d'examen du PBSO (axé sur les résultats atteints en termes de consolidation de la paix et respectant le nombre de pages)</p>		x	x			
		<p>Indicateur de résultat 1.1 Nombre de réunions de comités organisés pour une meilleure coordination des projets PBF/PACOM Niveau de référence : 0 Cible : 4 un Comité de Pilotage mieux informés et techniquement bien appuyés pour donner des orientations stratégiques</p>	Compte-rendu des comités de pilotage et technique	x	x			

		<p>Indicateur de résultat 1.2 Nombre de documents de programme et projets préparés et soumis par le Secrétariat Technique Niveau de référence : 0 Cible : 4</p>	<p>Documents de programmes et de projets</p>	x	x	x	x		
	<p>Indicateur de résultat 1.3 Nombre de Plans de Travail Annuels (PTA) validés dans les délais Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>PTA</p>	x						

4

		<p>Indicateur de résultat 1.4 Nombre rapports périodiques (semestriels, annuels) y compris le Rapport de fin de programme (Plan Prioritaire) produits les délais</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 17</p>	<p>Rapports périodiques de programmes</p>	x	x				
	<p>Produit 2 Le suivi-évaluation et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire et du PACoP sont assurés de manière efficace</p>	<p>Indicateur de résultat 2.1 Les indicateurs de base du PACoP et de fin du PP2 sont mesurés suite aux enquêtes et informant respectivement sur leur situation de référence et leur impact</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Cible: Oui</p>	<p>Rapport de l'étude de base</p>	x					
		<p>Indicateur de résultat 2.2 Nombre de enquêtes de sondages réalisé et informant sur la perception des bénéficiaires des projets</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Rapport de l'évaluation d'impact du Plan Prioritaire</p>	x	x				

